

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six le 05 mars à 19h00 le Conseil Municipal de Ferrières, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 12 |
| Présents | 09 |
| Votants | 09 |

Date de convocation : 27 février 2026

Présents : Céline BECKERICH Laurence BESSAGUET Annie GRATTET Alexandre JOUSSEMET Éric LAMY Solange MANCEAU Patricia MARIE Vanessa MOQUET Jean-Philippe ROUSSEAU

Absents excusés : Ludovic COELEMBIER Jenny MORTAGNE

Absente : Corinne LIAIGRE

Secrétaire de séance : Éric LAMY

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00

M Éric LAMY est désigné secrétaire de séance

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR :

Administration Générale

Information au Conseil Municipal : Indemnités de toute nature dont bénéficient les élus - Exercice 2025

Finances

- DE 26 001 Approbation du Compte Financier Unique 2025 de la commune (le CFU regroupe le Compte Administratif et le Compte de Gestion)
- DE 26 002 Affectation du résultat
- DE 26 003 Vote du Budget Principal
- DE 26 004 Approbation du Compte Financier Unique (le CFU regroupe le Compte Administratif et le Compte de Gestion)
- DE 26 005 Affectation du résultat du budget annexe lot des sports
- DE 26 006 Vote du budget annexe lot des sports

Urbanisme et voirie

- DE 26 007 Convention ADS Autorisation de signature
- DE 26 008 Classement de nouvelles voiries dans le domaine public communal

Ressources Humaines

- DE 26 009 Revalorisation de l'ISFE (Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement)

Questions Diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la séance précédente est arrêté sans remarque, ni observation

Monsieur le Maire accueille et présente Monsieur Olivier GALINAT Conseiller au Décideurs Locaux qui est présent parmi nous. Il est là pour répondre aux éventuelles questions des conseillers concernant la mise en place du CFU et l'orientation du Budget Communal 2026 prévu à l'ordre du jour.

Administration Générale

Information au Conseil Municipal : Indemnités de toute nature dont bénéficient les élus – Exercice 2025

L'article L 2123-24-11-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes la réalisation d'un « état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, d'une part, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés et, d'autre part, au titre de tout mandat exercé dans une autre collectivité territoriale ».

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune pour information. Il n'est pas soumis au vote.

Quelques observations concernant cet état :

- Il mentionne les sommes effectivement perçues sur l'année ;
- Il distingue ces sommes par nature : indemnités de fonction, remboursement de frais ;
- Les montants qui y figurent sont exprimés en euros et en brut ;
- Il n'est pas soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité

| Nom et Prénom de l'élu | indemnités perçues au titre du mandat concerné | | | indemnités perçues au titre de représentant dans un syndicat mixte | | |
|------------------------|--|------------------------|---------------------|--|------------------------|---------------------|
| | Indemnités de fonction perçues | Remboursement de frais | Avantages en nature | Indemnités de fonction perçues | Remboursement de frais | Avantages en nature |
| BESSION Bernard | 9 866,29 € | - | - | 4 163,53 € | 219,60 € | - |
| ROUSSEAU Jean-Philippe | 8 740,07 € | - | - | - | - | - |
| GRATTET Annie | 4 565,28 € | - | - | - | - | - |
| MARIE Patricia | 4 565,28 € | - | - | - | - | - |
| BECKERICH Céline | 4 565,28 € | - | - | - | - | - |
| MANCEAU Solange | - | - | - | - | - | - |
| MOQUET Vanessa | - | - | - | - | - | - |
| COELEMBIER Ludovic | - | - | - | - | - | - |
| LAMY Éric | - | - | - | - | - | - |
| MORTAGNE Jenny | - | - | - | - | - | - |
| BESSAGUET Laurence | - | - | - | - | - | - |
| JOUSSEMET Alexandre | - | - | - | - | - | - |
| LIAIGRE Corinne | - | - | - | - | - | - |

Informations au conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations et informations diverses

| | TIERS | OBJET | TOTAL TTC |
|----|--|--|-------------|
| 1 | SOFCAP RELYENS | Assurance - personnel 2026 | 16 150,00 € |
| 2 | Groupama | Assurance - commune 2026 | 9 847,06 € |
| 3 | APAS | cotis année 2026 visites médicale | 1 104,00 € |
| 4 | CC Aunis Atlantique | attribution compensation 2025 | 6 352,00 € |
| 5 | Christophe Thomas menuisier et fousier | Ecole - porte coulissante WC Thomas + fousier | 1 413,34 € |
| 6 | Action Jardin | Ecole - déplacement clôture de la cour | 3 526,10 € |
| 7 | e-medi | Ecole - vidéo projecteur | 3 780,40 € |
| 8 | chrono feu | Ecole - alarmes maternelles | 1 353,00 € |
| 9 | Visio control ouest | Ecole - licence protection et contrôle wifi | 288,00 € |
| 10 | chrono feu | Ecole - Mairie - Dojo -SDF vérification annuelle | 1 631,00 € |
| 11 | Guérin Bruno | Ecole - Mairie - Dojo Travaux sept a janvier | 3 391,26 € |
| 12 | Deslandes | Cantine - entretien | 797,80 € |
| 13 | Innoenfance | Cantine - maintenance logiciel 2026 | 1 836,58 € |
| 14 | CLC Courçon | Périscolaire mensuel | 2 750,00 € |
| 15 | Ass insertion | Brigade verte 6 semaines soit 2 400€semaine | 14 400,00 € |
| 16 | Ferrières automobiles | PM réparation voiture PM | 584,50 € |
| 17 | Cédric Roy | PM Batterie vélo | 489,00 € |
| 18 | REGNIER | Fioul livraison janvier | 2 069,28 € |
| 19 | CES | Tivoli vérification biennale | 442,86 € |
| 20 | Rex Rotary | copie couleurs sup photocopie | 1 419,43 € |
| 21 | Visio control ouest | maintenance 2026 vidéo protection | 468,00 € |
| 22 | Soluris | maintenance 2026 | 1 375,58 € |

4 DIA ont été déposées entre le 19 décembre 2025 et le 04 mars 2026

| | | | |
|------------------|------------|---------------|--------------|
| DIA 171582600001 | 08/01/2026 | ZL 220 | non préempté |
| DIA 171582600002 | 16/01/2026 | ZL 229 | non préempté |
| DIA 171582600003 | 05/01/2026 | A 1302 A 1475 | non préempté |
| DIA 171582600004 | 12/02/2026 | A 1653 A 1654 | non préempté |

FINANCES

DE 2026 001 Approbation du Compte Financier Unique

Monsieur le Maire apporte quelques explications avant le vote du CFU puis se retire de la salle au moment du vote.

Après discussion et diverses remarques, Madame Annie GRATTET élue présidente de séance pour l'approbation du CFU, rappelle les résultats 2025 de la commune.

Sous la présidence de Madame Annie GRATTET, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 qui s'établit ainsi :

Résultat cumulé de clôture de l'exercice

| | |
|-----------------|-------------|
| Investissement | -331 746.22 |
| Fonctionnement | 624 728.87 |
| Résultat global | 289 982.65 |

Monsieur GALINAT apporte quelques précisions supplémentaires et notamment sur l'emprunt de l'école.

DE 2026 002 Affectation des résultats 2025

L'affectation de résultats est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal conformément au CFU validé ci-dessus.

DE 2026 003 Vote du Budget principal

Les élus ont été destinataires du projet de budget par voie électronique préalablement à la réunion. Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ou des questions et rappelle que celui-ci est voté par chapitre. Il précise qu'il est proposé un budget présenté en suréquilibre.

Monsieur Olivier Galinat, Conseiller aux décideurs locaux, apporte des précisions quant à la possibilité de voter un budget en suréquilibre, notamment en année d'élections municipales, afin de laisser des marges de manœuvre à la future équipe municipale.

Compte tenu de l'emprunt conséquent contracté pour la construction de l'école maternelle, il est souligné qu'il est particulièrement appréciable que l'équipe municipale en place ait pu proposer une telle orientation budgétaire. Les années à venir s'annoncent exigeantes, mais la gestion apparaît rigoureuse et le budget maîtrisé.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve les propositions budgétaires de Monsieur le Maire et adopte le Budget Primitif comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| Investissement | 1 022 746.22 | 1 122 746.22 |
| Fonctionnement | 1 345 262.00 | 1 503 483.00 |

DE 2026 004 Approbation du Compte Financier Unique

Monsieur le Maire apporte quelques explications avant le vote du CFU puis se retire de la salle au moment du vote.

Après discussion et diverses remarques, Madame Annie GRATTET élue présidente de séance pour l'approbation du CFU, rappelle les résultats 2025 du lotissement des sports.

Sous la présidence de Madame Annie GRATTET 1ère Adjointe, le conseil municipal approuve à l'unanimité le CFU de l'exercice 2025 qui s'établit ainsi :

Résultat cumulé de clôture de l'exercice

| | |
|-----------------|------------|
| Investissement | 52 314.90 |
| Fonctionnement | 265 069.45 |
| Résultat global | 317 384.44 |

DE 2026 005 Affectation des résultats 2025

L'affectation de résultats est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal conformément au CFU validé ci-dessus.

DE 2026 006 Vote du Budget annexe lot des sports

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif du lotissement des sports.

Monsieur Olivier GALINAT Conseiller au Décideurs Locaux précise que ce budget comprend les dernières opérations qui solderont définitivement le Budget Annexe du lotissement des sports.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve les propositions budgétaires de Monsieur le Maire et adopte le Budget Primitif comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|------------|------------|
| Investissement | 152 314.99 | 152 314.99 |
| Fonctionnement | 265 070.00 | 265 070.00 |

Urbanisme et Voirie

DE 2026 007 Autorisation de signature ADS Droit du Sol

Monsieur le Maire rappelle que la commune est compétente en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme à l'exception de celles mentionnées à l'article L422-2 du code de l'urbanisme relevant du préfet.

Lorsque la décision en matière d'application du droit des sols (ADS) est prise au nom de la commune, l'instruction est faite au nom et sous l'autorité du maire ;

- Vu la délibération du conseil municipal en date du **20 septembre 2012** autorisant la signature pour confier à la communauté de commune du pays marandais l'instruction des actes et autorisations relatifs à l'occupation des sols qui requièrent l'intervention de ce service ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du **12 mai 2014** autorisant la signature de l'avenant n°1 portant modification de la convention pour l'instruction d'autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec la Communauté de Communes Aunis Atlantique ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du **14 mars 2017** autorisant la délégation de signature du président aux agents de la Communauté de commune Aunis Atlantique responsables du service chargé de l'instruction des dossiers d'autorisation du droit du sol ;
- Considérant l'évolution de l'instruction du droit du sol et notamment la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, Communauté de commune Aunis Atlantique a jugé nécessaire de réactualiser la convention ADS des 20 communes membres ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention sur l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

DE 26 009 Classement des nouvelles voiries dans le domaine public communal

Il faut classer 2 nouvelles voiries dans le domaine public

- La rue des vanneaux et le chemin des vanneaux :

Le conseil municipal à l'unanimité valide la décision modificative

DE 2026 009 RH - Revalorisation de l'ISFE (Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Policier municipal ne perçoit pas actuellement l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) à son taux maximal, contrairement à la majorité des agents occupant des fonctions similaires. Il est donc proposé de porter ce taux à 30 %.

Madame Céline Beckerich fait observer qu'une revalorisation est déjà intervenue en janvier 2026 et s'interroge sur les motivations de cette nouvelle augmentation, notamment sur une éventuelle intention de départ de l'agent. Monsieur le Maire indique ne pas avoir connaissance d'un tel projet.

Madame Patricia Marie demande le montant de l'augmentation envisagée. Monsieur le Maire précise que celle-ci représenterait un montant brut mensuel de 86 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le taux de l'ISFE à 30 % à compter du 1er avril 2026.

Question diverses

Installation des Jeux

Monsieur le Maire présente la réglementation en vigueur relative à l'installation des jeux actuellement en cours de mise en place, destinés aux enfants âgés de 2 à 7 ans.

Il précise aux membres du conseil les différentes normes à respecter, notamment en matière de distances de sécurité, de fondations, d'implantation des équipements, ainsi que la réalisation d'une dalle en béton de 30 cm surmontée de 20 cm de gravier ou d'écorces. Un échange à ce sujet avec les assistantes maternelles sera organisé.

L'Apave, organisme chargé du contrôle de la fiabilité et de la conformité des installations, est intervenu et a validé les dispositions mises en œuvre à ce jour.

Il est également précisé qu'aucun véhicule, à l'exception de ceux des services de secours et d'urgence, n'est autorisé à accéder à la zone de jeux.

Madame Céline Beckerich soulève la question de la sécurité des paniers de basket. À ce stade, aucun élément particulier n'est ressorti de l'entretien téléphonique intervenu ce jour entre Monsieur le Maire et le représentant de l'Apave. Dans l'attente de la réception des rapports, il sera procédé, le cas échéant, aux ajustements nécessaires.

Travaux école

À la demande de Madame la Directrice, plusieurs travaux ont été réalisés, à savoir :

- Un VPI dans la classe 8
- La pose de rideaux en classe 5 ;
- L'installation d'une sonnette posée au portail d'entrée de l'élémentaire ;
- La mise en place d'une porte coulissante devant les sanitaires.

Par ailleurs, les travaux d'agrandissement de la cour de maternelle sont en cours : le grillage a été déplacé, l'entrée a été élargie et la cour sera réalisée en enrobé durant les vacances de printemps.

Enfin, Monsieur le Maire remercie Monsieur Olivier GALINAT pour sa présence, ainsi que l'ensemble des conseillers du mandat 2020-2026 pour leur investissement et la confiance accordée.

Fin de la réunion à 19h00

Le Maire

Jean Philippe ROUSSEAU

Le (la) Secrétaire

Éric LAMY

